

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

**Séance du 10 décembre 2020**

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du  
"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION  
n° 2020 - 7 - 01

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Dominique MALARY, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires en visioconférence :** Valérie VECCHI

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Francine ZIMMERLIN, Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Dominique SIONNEAU, Stéphane GAUTRONNEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER

**Pouvoirs :** Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU / Jean SOYER à François BLANCHET

Christine CRESTOIS est désignée secrétaire de séance.

**Recomposition du Conseil de Développement  
pour la période 2020/2026**

16 DEC 2020

Envoyé en préfecture le 16/12/2020  
Reçu en préfecture le 16/12/2020  
Affiché le 16 DEC. 2020  
ID : 085-200023778-20201210-DL\_2020\_7\_01-DE

Conformément à l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, « un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. ».

Par délibération n° 2019-8601 du 28 novembre 2019, le Conseil communautaire a décidé de maintenir un conseil de développement et de fixer sa composition conformément aux nouvelles dispositions législatives issues de la Loi NOTRe et conformément aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

« La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un, et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. Les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement ».

Par délibération n° 2020-4-06 du 30 juillet 2020 prise dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a confirmé la constitution du conseil de développement et a défini les conditions de sa consultation.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration des documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Compte-tenu de la nécessité de remplacer certains membres, il est proposé de recomposer le Conseil du Développement du Pays de Sant Gilles Croix de Vie pour le mandat 2020/2026.

**Le Conseil communautaire,  
Dûment convoqué,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10-1,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 décembre 2020  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'abroger la délibération du 28 novembre 2019 fixant la composition du Conseil de Développement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;**

**Article 2 : de fixer ainsi qu'il suit la nouvelle composition du Conseil de Développement :**

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

16 DEC. 2020

ID : 085-200023778-20201210-DL\_2020\_7\_01-DE

FEMMES	HOMMES
Johanna FLAIRE - Association INOV	Côme JOUANNIC - Pays de Saint Gilles Entreprises
Valérie CANTAT - Pôle Emploi	Benoît PERRAUDEAU - Association des Entreprises de la Bégau dière
Fabienne MARCHAL - Pôle Emploi	Joël MORIN - Association INOV
Meriem BOUTERA - Chambre des Métiers	Jean-Denis FOUQUET - Team Vendée Formation
Mélicande NOURI - Entreprise "Pêché-Maison"	Thierry GILLET - FDSEA 85
Christelle RETOUX - CFA/MFR St Gilles	Tony GAUTIER - Jeunes Agriculteurs
Céline MINGUET - CFA/MFR St Gilles	Anthony OGER - Office de Tourisme Intercommunal
Estelle GRAVELEAU - Team Vendée Formation	Emmanuel PIERRE - Collège Public "Pierre Garcie Ferrande"
Véronique CANTIN - Mission Locale	Jean-Franck BRETIN - Collège Privé "Saint Gilles"
Yonnelle RECLEAU - Association "Familles Rurales"	Guillaume BOSSARD - Association Access VIE
Françoise JARRIJON - Association "Habitat & Humanisme"	Patrick WIART - Association "Habitat & Humanisme"
Bénédicte GOUGEON - Compagnie de théâtre "Le mouton carré"	Jean-Claude MERCERON - ASLO
Véronique LE BRETON - Association commerçants/artisans Coëx	Jacques BAUD - Association "Histoire, culture et patrimoine du Pays de Rié"
Perrine MATRAT - Association commerçants/artisans Commequiers	Pascal BERZOSA - Association "Avenir Environnement Vendée"
Lucie GERBET - Compagnie de théâtre "Betty BoiBrut"	Paul CLEMENT - Tripapyrus
Virginie DELAVALD - Association Handi Espoir	Michel CHEVALIER - géologue

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 16 DEC. 2020
- de l'affichage le : 16 DEC. 2020
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 16 DEC. 2020

Givrand, le 15 décembre 2020  
Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

085 2000 23778

Envoyé en préfecture le 16/12/2020  
Reçu en préfecture le 16/12/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 085-200023778-20201210-DL\_2020\_7\_01-DE

085 2000 23778

085 2000 23778

085 2000 23778